

# Bulletin de santé du végétal

## RÉGION GUADELOUPE



### CULTURE VIVRIERE

-N°02 du 23 mars 2015 -

Données : janvier/février 2015



### Le résumé de situation de quelques ravageurs au sein des parcelles observées

Nuisible	Photo	Statut / Niveau de présence
Charançon de la patate douce <i>Cylas formicarius</i>		Présence

Niveau de présence : Aucun ■ Faible ■ Moyen ■ Fort ■

Crédit photo: Copyright © 2009 [Mike Quinn](http://bugguide.net/node/view/314571), <http://bugguide.net/node/view/314571>

#### Dans ce numéro :

- ✚ Quel temps pour ces prochains jours ?
- ✚ Charançon de la patate douce : Population en baisse



Retrouvez toutes nos éditions du BSV Guadeloupe sur :

<http://www.ctics-gp.com/>  
et  
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

### METEO en GUADELOUPE

#### Prévisions météorologiques du 23 au 29 mars 2015

	Lundi 23 mars	Mardi 24 mars	Mer. 25 mars	Jeudi 26 mars	Ven. 27 mars	Samedi 28 mars	Dim. 29 mars
Temps							
Température minimum	22°C	22°C	22°C	22°C	22°C	22°C	22°C
Température maximum	29°C	28°C	29°C	29°C	29°C	28°C	29°C

Source : <http://meteoquadeloupe.free.fr>

#### Responsables de la rédaction :

Lucie AURELA  
Mail : [aurela.fredon971@orange.fr](mailto:aurela.fredon971@orange.fr)  
Christina JACOBY-KOALY  
Mail : [jacobyk.fredon971@orange.fr](mailto:jacobyk.fredon971@orange.fr)  
Julian OSSEUX  
Mail : [osseux.j@guadeloupe.chambagri.fr](mailto:osseux.j@guadeloupe.chambagri.fr)  
Yanick BORDEY  
Mail : [yb.sicacfel@orange.fr](mailto:yb.sicacfel@orange.fr)

#### Comité de relecture :

CTCS - F. GROSSARD  
INRA - S. GUYADER  
SICA LPG - M. HERY  
DAAF/SPACE - K. LOMBION et E. CABIROL  
Chambre d'Agriculture - J. OSSEUX  
CIRAD - JH. DAUGROIS

#### FREDON Guadeloupe

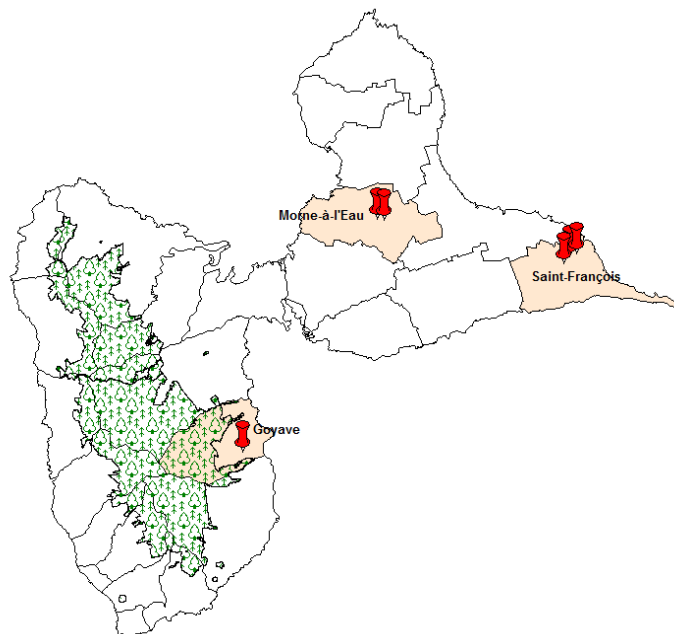
Jardin d'Essais  
BP 180  
97182 ABYMES CEDEX  
Tél. : 0590 23 93 34  
Fax : 0590 28 54 07



### La patate douce

#### ➤ Le charançon (*Cylas formicarius*)

Au cours des mois de janvier et février, 6 parcelles ont été suivies, sur 3 communes :



Au total, en janvier et février respectivement 765 et 395 charançons adultes mâles ont été capturés :

Commune	Référence parcelle	Date de mise en place du piège	Nombres de relevés	Nombre de charançons mâles capturés		Observations
				Janvier 2015	Février 2015	
Goyave	Goy-Sou	16/12/2014	4	0	0	
Morne-à-l'Eau	Mal-Vie1	17/09/2014	3	250	85	Fin de récolte et de suivi de la parcelle
	Mal-Vie2	20/02/2015	1		5	
Saint-François	Stf-Vin1	24/11/2014	4	12	122	Parcelle en cours de récolte
	Stf-Vin2	13/01/2015	3	15	83	
	Stf-SouM1	04/11/2014	3	488	100	Parcelle en cours de récolte
<b>TOTAL</b>				<b>765</b>	<b>395</b>	

On constate une nette diminution des captures sur les parcelles les plus âgées.

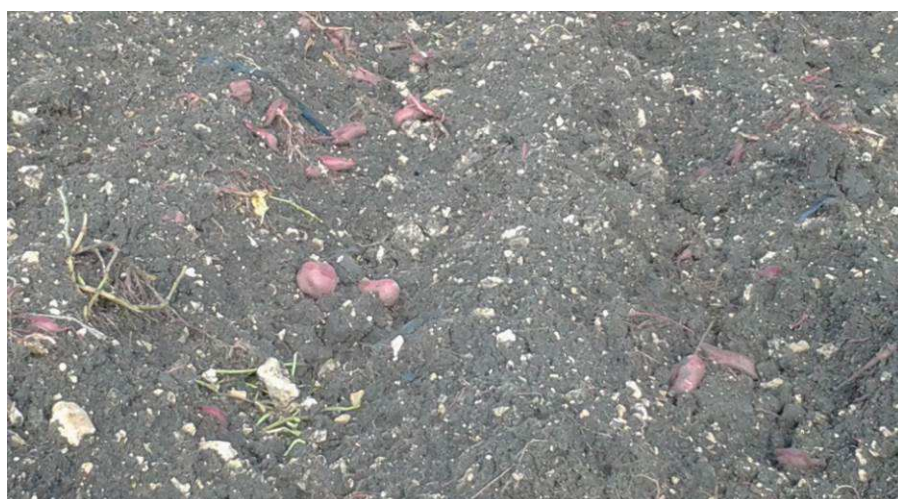
**Rappel :** Les dégâts causés par les femelles peuvent être considérables pour la culture. Elles performent les tiges et les tubercules afin d'y déposer leurs œufs. Après éclosion, les larves creusent des galeries surtout dans les tubercules, ce qui les déprécie. De fortes attaques du charançon peuvent détruire entièrement une récolte.



### Mesures prophylactiques

#### La régulation des populations passe par des mesures prophylactiques :

- Utilisez des boutures saines pour limiter l'introduction d'œufs et de larves dans la parcelle ;
- Faites des cycles courts et détruisez les résidus de culture (végétal + écarts de tri donnés en alimentation du bétail) ;
- Les nouvelles plantations doivent être situées loin des récoltes précédentes et des lieux de stockage ;
- Le contrôle des mauvaises herbes est recommandé.



Tubercules détériorés laissés sur la parcelle après récolte.

Crédit photo : Josy CLAMY (SICACFEL)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. Nous nous dégageons de toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invitons à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.